

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires

---

**Direction générale de la prévention des risques**

**Arrêté du 24 juin 2024**

**Portant nomination à la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs**

NOR : TREP2416814A

*(Texte non paru au Journal officiel)*

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 24 juin 2024, est nommé membre de la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs :

Au titre du collège des producteurs des catégories de produits soumis à responsabilité élargie des producteurs :

-M. Alain Nay, suppléant, représentant de la Confédération des petites et moyennes entreprises, en remplacement de Mme Delphine Lamy.